

# Energie : c'est "oui" ou rien!

Autor(en): **J.D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 672

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024788>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 672 17 février 1983  
Vingtième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
François Brutsch  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Pierre Lehmann  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffly  
Erika Sutter-Pleines

Points de vue:  
Jeanlouis Cornuz  
Gil Stauffer

672

# Domaine public

## Energie: c'est «oui» ou rien!

*Bien sûr, la disposition constitutionnelle sur l'énergie, qui est proposée à notre jugement le 27 février prochain, est décevante. Près de dix ans d'études, de scénarios, de prévisions pour en arriver là: une solution étriquée, pas de moyens financiers nouveaux, indispensables pourtant pour agir rapidement et avec efficacité. Et des restrictions de toutes sortes: surtout ne pas fausser l'économie de marché, ne pas interférer dans la sphère cantonale, respecter les disparités entre les régions, veiller à ce que les mesures soient économiquement supportables. La Suisse entre sur la pointe des pieds dans ce qui est sans conteste le défi majeur de la fin du siècle, l'utilisation rationnelle et la promotion des énergies renouvelables, condition nécessaire à la fois de l'indépendance des collectivités nationales et du maintien du niveau de vie.*

*Le temps presse. Les équipements inadaptés qui sont réalisés maintenant créeront des effets négatifs pendant longtemps: cinq à dix ans pour les appareils, jusqu'à cinquante ans pour les bâtiments. La situation économique impose des reconversions rapides: une politique stricte d'économies peut représenter des dizaines de milliers de places de travail, dans l'industrie des machines, dans le bâtiment, dans les activités d'entretien et de contrôle, pour une main-d'œuvre qualifiée.*

*L'avenir n'appartient pas à ceux qui disposeront des plus grandes quantités d'énergie — moins de contraintes étatiques, plus de liberté d'action — mais à ceux qui produiront avec le moins d'énergie possible. Le court terme contre le long terme. Pour opérer cette reconversion, il faut disposer de capitaux importants: la formation, la recherche, les investissements coûtent cher. Chaque propriétaire*

*immobilier, chaque entrepreneur peut difficilement faire face seul. Collectivement, il est possible de dégager les moyens financiers nécessaires.*

*Dans cette perspective, la solution constitutionnelle qui est proposée est étriquée, mesquine même. Pas à la hauteur de l'enjeu. L'énergie, on en parle presque trop, pour se dispenser d'agir.*

*Partant de ce constat, les socialistes bâlois et certaines organisations écologistes ont tiré une conclusion erronée.*

*Cet article constitutionnel, ils ne l'aiment pas, nous non plus.*

*Raison insuffisante pour le rejeter.*

*L'appréciation est une chose, le choix politique en est une autre.*

*Par quoi d'autre le remplacer, cet article constitutionnel? Le 27 février, c'est «oui» ou rien. Et le «oui» est mieux que rien.*

*Voyez les cantons, nombreux, qui renâclent à agir, sous prétexte que la Confédération, de toute façon, s'apprête à entrer en scène. Voyez les autres cantons qui se sont donné les instruments légaux et qui hésitent à les utiliser pleinement par crainte du Tribunal fédéral. Déjà, le canton de Vaud s'est fait désavouer par les juges en matière de chauffage électrique; demain ce sera peut-être le tour du décompte individuel des frais de chauffage. Absence d'article constitutionnel...*

*Les écologistes purs et durs rétorqueront que l'initiative populaire sur l'énergie déjà déposée est bien meilleure. Ils ont raison. Mais elle n'est pas en jeu le 27 février. Quand son tour viendra, nous l'appuierons. Et si elle est acceptée, tant mieux. Dans l'attente, nous préférons ne pas faire le jeu de ceux qui optent pour le laisser faire — l'Union suisse des arts et métiers, notamment. Le sujet est trop important pour le jouer au poker du tout ou rien. En politique, les grands principes sans stratégie ne mènent pas loin.*

J. D.